



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 18 janvier 2005 à 18 h 00 à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^c Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Sont absents monsieur le maire Yves Ducharme, président et madame Jocelyne Houle, vice-présidente.

CE-2005-43*

AUTORISATION AU TRÉSORIER À PROCÉDER À DES PAIEMENTS SUPPLÉMENTAIRES - SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ PLACE DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT QU'un des copropriétaires de la Copropriété Place des Pionniers, 150780 Canada Inc., accumule depuis un an des arrrages pour les frais communs et que des actions juridiques ont été entreprises par le Conseil d'administration du Syndicat de la Copropriété Place des Pionniers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 11 mai 2004 la résolution numéro CM-2004-518 autorisant le trésorier à procéder à des paiements supplémentaires au Syndicat de la Copropriété Place des Pionniers pour un montant de 7 000 \$ par mois et ce, jusqu'à concurrence de 77 000 \$ afin de couvrir les frais d'opération de l'édifice pour l'année 2004;

CONSIDÉRANT QUE les procédures judiciaires pourraient se continuer pendant une partie importante de l'année 2005 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à procéder à des paiements supplémentaires au Syndicat de la Copropriété Place des Pionniers et ce, jusqu'à concurrence de 7 000 \$ par mois afin de couvrir les frais d'opération de l'année 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19910-511	84 000 \$	Édifice des pionniers loc./espaces

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MONSIEUR ANDRÉ LEVAC
 Conseiller
 Comité exécutif

Me SUZANNE OUELLET
 Greffier et secrétaire
 Comité exécutif